

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/233 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT APPROBATION DU PLAN DE RELANCE DE LA VITICULTURE

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2005

L'an deux mille cinq, et le vingt six novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALIBERTINI Rose, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme ANGELI Corinne à M. MARTINETTI Jean-Charles
Mme BURESI Babette à Mme GORI Christiane
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à M. GUAZZELLI Jean-Claude
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. FELICIAGGI Robert à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme FILIPPI Geneviève à M. GUAZZELLI Jean-Claude
Mme GUERRINI Christine à Mme BIANCARELLI Gaby
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme NATALI Anne-Marie à Mme SUSINI Marie-Ange
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mlle PIERI Vanina à M. LUCIANI Jean-Louis
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale
Mme SCIARETTI Véronique à Mme COLONNA Christine
Mme SCOTTO Monika à M. GALLETTI José
M. SISCO Henri à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothee
M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/08 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** les délibérations de l'Assemblée de Corse relatives au développement agricole, rural et forestier de la Corse en date du 22 mars 2002 et du 9 décembre 2004,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique,

APRES EN AVOIR DELIBERE

CONSIDERANT la convention cadre pour la relance de l'agriculture en Corse signée le 26 juillet 2005 entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse,

CONSIDERANT la stratégie de développement proposée par la représentation régionale unique des organisations professionnelles de la viticulture : le comité interprofessionnel des vins de Corse

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le plan de relance de la viticulture Corse tel qu'il figure dans le document joint en annexe.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

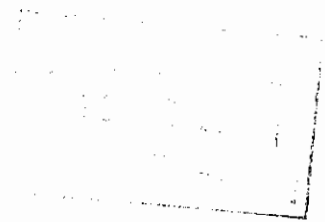
Serge TOMI

Ajaccio, le 26 novembre 2005

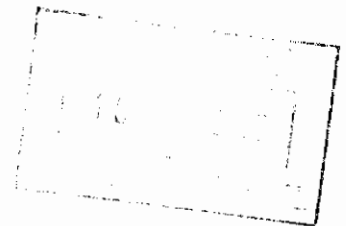
Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA

ANNEXE



**PLAN DE RELANCE DE
LA VITICULTURE
CORSE**



ELEMENTS DE CONTEXTE

Rappel historique

La Corse est productrice de vin depuis l'Antiquité.

Une viticulture de type méditerranéenne (exploitations familiales, petites parcelles, cépages endémiques) a prédominé jusqu'aux années 60.

Une explosion des surfaces accompagne l'arrivée des rapatriés à partir de cette date, pour atteindre plus de 30 000 hectares de vignes et 2 millions d'hectolitres de production.

La crise viticole des années 70, conduit à la mise en œuvre d'un programme d'arrachage exceptionnel, ramenant le vignoble à sa configuration actuelle (7 000 ha). Parallèlement, les programmes de restructuration ont permis d'accélérer l'encépagement sur plus de 80 % des superficies actuelles.

Situation actuelle de production et de marché en quelques chiffres

Le secteur viticole est structuré autour d'une centaine de caves particulières, de six coopératives et de deux groupements de producteurs. Ces derniers représentent les volumes commercialisés les plus importants, et se positionnent clairement sur les marchés extérieurs. La viticulture insulaire représente 450 exploitations. Aujourd'hui le vin est la première exportation insulaire en valeur et en volume. Le chiffre d'affaires de la filière est de 120 M€.

En termes de marché, l'essentiel de la production des caves particulières est commercialisé sur le marché régional, à la fois dans les circuits de la GMS, mais également en vente directe. Les évolutions du marché touristique ont donc un impact majeur sur la commercialisation de la production viticole. Cela doit conduire à développer les activités oeno-touristiques et surtout à mener une action importante sur les marchés extérieurs, afin d'éviter de lier complètement le sort de la filière aux fluctuations touristiques.

Les marchés extérieurs, sont pour l'essentiel occupés par les deux grands groupes coopératifs de l'île, qui participent ainsi, à l'écoulement hors de l'île d'environ la moitié de la production. Cet aspect des choses est déterminant pour la stabilité du marché régional et est un point sensible dans le contexte actuel de crise.

La viticulture occupe 7 000 hectares dont près de 3 000 en Appellation d'Origine Contrôlée. Elle contribue à stabiliser plus de 1 500 emplois directs sur l'île.

La production moyenne des cinq dernières années est de 370 000 hl soit une productivité moyenne à l'hectare de seulement 54 hl (40 en AOC et 65 en vins de pays).

Ce niveau de production et de surface représente le **seuil économique critique minimum** en dessous duquel il ne faut pas descendre. En effet en dessous de ce seuil la viticulture insulaire présenterait une surface trop faible pour prétendre occuper des marchés hors de l'île au moment où les effets de concentration sont importants dans le monde de la distribution et de la viticulture. Pour ce qui concerne les aspects de productivité si les rendements devaient être encore réduits en matière de vins de pays alors la rentabilité des exploitations serait compromise et ce d'autant plus qu'il existe une tension sur les prix de vente.

Par type de produits, on observe la répartition suivante en volume et commercialisation :

- Les A.O.C représentent 100 à 120 000 hl de production annuelle (neuf AOC différentes dont une générique représentant 50 % du volume total). Le marché local assure un débouché commercial à 70 % de cette production, avec un pic de commercialisation en période d'afflux touristique estival. Les 30 % restants sont commercialisés hors de Corse, à part égale entre les expéditions sur le territoire national et les exportations qu'elles soient intra européenne (Allemagne, Angleterre, Pays Bas...) ou vers des pays extracommunautaires.
- Les Vins de Pays de l'île de Beauté, avec un volume produit de 200 à 240 000 hl, sont commercialisés à 30 % sur le marché local et 70 % hors de Corse. Comme pour les AOC, les proportions de débouchés sont identiques entre expédition sur le territoire national et exportation. La commercialisation de ces vins sur le marché national et à l'exportation rencontre les mêmes problématiques que l'ensemble des VDP nationaux, aggravées par un coût de transport prohibitif.

Le panorama de la viticulture insulaire doit être complété d'un commentaire sur la trajectoire qu'elle a suivie sur les trente dernières années.

Après le développement dans les années 60 d'une viticulture productiviste, le milieu des années 70 a connu une forte crise de surproduction nationale et internationale sur le segment des vins de bas de gamme. Cette crise a entraîné l'arrachage de 25 000 ha de vigne dans l'île. Face à cette situation la profession a réagi et fait le choix de la qualité et de la typicité, en se donnant les instruments pour parvenir à cet objectif. La concertation entre l'ensemble des acteurs de la filière et la puissance publique a permis de créer l'ensemble des organismes présentés précédemment, de restructurer le vignoble avec un encépagement de qualité et de moderniser les outils de production. Ces résultats se sont traduits par la mise en place d'un secteur de premier plan dans l'économie insulaire, par la reconnaissance au plan national et international de l'originalité, de la qualité et de la typicité des vins de Corse et par un impact d'image très appréciable pour l'île.

Aujourd'hui, il est nécessaire pour la filière de franchir un second palier, afin de pérenniser ces résultats et d'assurer une véritable animation du bassin de production. L'obtention d'un tel résultat passe par une organisation plus structurée dont le Comité Intersyndical des Vins de Corse (CIV-Corse) devra être le chef de file, par l'innovation autour des produits, des procédés et des conditionnements afin d'adapter la production aux marchés et enfin par un travail visant à recueillir la totalité de la plus value économique liée aux efforts accomplis sur les dernières décennies.

C'est vers ce second stade de développement que le plan de relance permettra d'aboutir, au travers de la présente action collective conduite par le CIV-Corse, en tant qu'animateur du bassin de production.

Ainsi le CIV-Corse sera l'instance gestionnaire du plan de relance pour le compte de l'ensemble de la profession, il définira annuellement le contenu précis des actions et choisira d'éventuels délégués pour la conduite des actions.

Les différents intervenants de la filière

Les efforts entrepris cette dernière décennie tant sur les techniques de production et les process de vinification, que sur les stratégies de positionnement commercial, de promotion des vins et de l'image de la Corse ou d'organisation de la filière, ont permis à l'origine Corse, de trouver sa place sur les marchés.

Cette réussite a nécessité la mise en place d'une organisation s'appuyant sur diverses compétences depuis l'amont jusqu'à l'aval : il a été créé une structure de recherche-expérimentation, le Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural Viticole (CIVAM Viticole), des structures qualité le Groupement Intersyndical des Appellations d'Origine Contrôlées de Corse (GIAC) et le Syndicat des Vins de Pays et une structure de promotion d'animation et de coordination de la filière, le CIV-Corse. Les accompagnements techniques des producteurs sont assurés par des techniciens et œnologues des caves coopératives et des Chambres d'Agriculture.

Le CIVAM Viticole mène un important programme de recherche, sélection et multiplication des cépages corses, accompagné de recherches sur les levures locales et les process de vinification. C'est à partir de ces programmes que les vins de Corse peuvent affirmer leur typicité et leur qualité et recouvrir un positionnement original dans l'ensemble national.

Les Chambres d'Agriculture vulgarisent les résultats de l'expérimentation, travaillent à la mise en cohérence entre techniques et pratiques respectueuses de l'environnement et mettent en œuvre les formations vers les actifs de la filière, essentiellement vers les caves particulières. Les actions vers les caves coopératives sont à caractère plus transversal et concernent les relations entre production et environnement.

Le GIAC et le Syndicat des Vins de Pays travaillent pour leur part au maintien et à l'affirmation de la qualité des productions, et assument la totalité des démarches d'agrément. Ces structures verront un élargissement de leurs missions avec l'évolution de la réglementation générale des vins.

Enfin, la Corse étant un bassin de production à part entière, le CIV-Corse en est l'organe professionnel. Il assure depuis sa création en 1996, la définition et la mise en cohérence des politiques générales des Appellations comme des Vins de Pays, ainsi que la promotion collective et de notoriété de l'ensemble des vins.

Le rôle de cette structure est prépondérant et doit faire l'objet de toutes les attentions pour la renforcer dans toutes ses missions structurant la gestion du Bassin Corse.

LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA VITICULTURE INSULAIRE
--

Les vins corses n'échappent pas à la situation de crise nationale. Ce contexte concerne aussi bien les AOC, surtout lorsqu'ils sont vendus hors de l'île, que les vins de pays.

Cette crise actuelle **que connaît la viticulture insulaire a plusieurs origines :**

- + Une partie de la crise est commune à l'ensemble de la viticulture française :
 - Une baisse et une évolution de la consommation, concurrence de la viticulture du nouveau monde, inadaptation d'une partie de la production,...
- + Une partie est spécifique à la Corse :
 - une baisse de la fréquentation touristique en 2004 a fait chuter les ventes sur l'île.
 - une arrivée massive de vins AOC ou VDP nationaux à des prix bas, voir cassés.
 - Une compétitivité plus difficile à atteindre compte tenu des coûts de transport Corse-Continent. Une partie de ces coûts avait été compensée par l'Etat, puis par la Collectivité Territoriale de Corse mais l'aide a été supprimée depuis compte tenu de la législation européenne.

Cette situation entraîne :

- + une augmentation très significative des stocks de fin de campagne, en AOC comme en VDP.
- + des marchés intérieurs et extérieurs qui régressent.
- + une chute des cours.
- + une très forte fragilisation des entreprises structurées (Coopératives, Groupements de Producteurs).
- + une rentabilité des exploitations très insuffisante pour la plupart, et principalement sur la Côte Orientale de l'île, là où la production est la plus importante.

La viticulture insulaire se trouve donc à la croisée des chemins, pour se pérenniser il est nécessaire qu'elle engage un programme d'actions qui lui permette à la fois de régler la question de la mise en marché de sa production mais également d'inscrire celle-ci dans une perspective durable.

Cela passera donc par une structuration du bassin de production, de l'amont à l'aval.

Les actions viseront à :

- mettre en place une véritable structure de pilotage de la production à l'échelle du bassin de production
- se doter des outils stratégiques nécessaires à l'observation de la production et de la filière et susceptibles d'éclairer les prises de décision

- renforcer toujours la qualité et la typicité des vins de Corse et préparer les grandes évolutions prévues pour les appellations d'origine contrôlée au plan national
- diversifier la production afin de créer une réponse à l'éclectisme du nouveau consommateur de vin
- mener des actions de promotion susceptibles de renforcer la notoriété des vins de Corse, d'accroître les volumes vendus et la valorisation mais surtout créer à terme une structure compétitive et innovante de mise en marché

LES ORIENTATIONS POUR UNE ACTION COLLECTIVE DANS LA FILIERE VITICOLE

L'action se structurera autour des quatre axes suivants :

- mettre en place un bassin de production structuré
- optimiser la production en s'appuyant fortement sur une logique de développement durable
- renforcer la qualité tout en diversifiant la production
- promouvoir avec efficacité la production Corse.

METTRE EN PLACE UN BASSIN DE PRODUCTION

MOTIVATION : la Corse se caractérise par une production spécifique bien reconnue par les consommateurs et les opérateurs commerciaux. L'image de la production est globalement bonne et la situation insulaire apporte une touche appréciée par un consommateur de plus en plus à la recherche de spécificité et de diversité. D'autre part la production Corse affronte un contexte particulier au travers de la diversité de ses terroirs et de ses cépages, de la structure de son appareil de production mais également de problématiques organisationnelles particulières liées par exemple aux structures d'exploitation ou aux transports.

Pour toutes ces raisons et eu égard à la nécessité de pérenniser la production viticole dans un environnement économique mouvant et exigeant il est désormais nécessaire de disposer d'un outil de pilotage stratégique et collectif de la filière.

Cet outil c'est le Comité Intersyndical des Vins de Corse qui pourra à terme devenir une véritable structure interprofessionnelle et qui aura dans un premier temps vocation à gérer l'ensemble de l'action collective viticole.

OBJECTIFS : Les objectifs poursuivis à travers la mise en place du bassin de production sont les suivants :

- disposer de l'ensemble de l'information économique sur la filière au travers de la mise en place d'un observatoire de la filière viticole
- coordonner l'action de l'ensemble des organismes de la filière afin d'en accroître l'impact
- pouvoir définir et suivre la stratégie globale de la filière

ACTIONS PREVUES :

L'observatoire des productions et des marchés

L'observatoire économique devra être à même de délivrer les informations suivantes :

- au stade production : analyse fine de la production régionale par type de produits, volumes, stocks.
- au stade mise en marché : analyse des différents circuits, des volumes écoulés, des prix, des tendances.
- au stade de l'analyse : analyse des performances des différents outils depuis la production jusqu'à la mise en marché, mise en évidence des composantes du coût de production et des éléments de formation du prix de vente.

Ces informations sont indispensables si l'on souhaite pouvoir prendre les décisions stratégiques nécessaires à la gestion de la filière.

Le but de l'observatoire est de disposer d'informations permettant une analyse de la situation et l'observation des évolutions. Ces informations doivent donc être recueillies avec une périodicité compatible avec la gestion stratégique. Les données doivent être définies de façon précise de même que les méthodologies de recueil, d'analyse et de circulation de l'information.

Ceci légitimera une pré étude ayant pour but de définir autant le contenu de l'observatoire que la méthode. Le suivi sera par la suite assuré par un technicien mobilisé à mi-temps et qui pourra par ailleurs traiter les questions de coordination et d'animation.

Coordination de l'action des organismes de la filière

Les organisations de la filière remplissent des missions indispensables à son développement et qui lui ont permis de parvenir à son stade actuel de développement. Pour affronter l'avenir dans des conditions satisfaisantes ces missions doivent être amplifiées et mises en synergie.

Actuellement la gestion des signes qualité est assurée par le GIAC et le Syndicat des Vins de Pays, tandis que la recherche développement est conduite par le Civam Viticole, le transfert des résultats obtenus auprès de la profession étant assuré par ses techniciens et ceux des chambres d'agriculture.

Les tendances observées actuellement montrent qu'un travail de plus en plus fouillé devra être réalisé sur la question de la qualité autant dans le domaine des AOC que des vins de pays. La réforme des signes qualité intégrera une forte préoccupation du point de vue de la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. Le développement de ces pratiques pourra être assuré au travers du résultat des expérimentations menées par le Civam Viticole.

D'autre part les réflexions prospectives sur les orientations de développement de la filière ainsi que sur la mise en œuvre du programme de chaque organisme nécessitent une approche collective et décloisonnée ainsi qu'une véritable organisation interprofessionnelle. Il s'agira de mettre en place cette organisation

dans un premier temps au travers de l'animation de groupes de travail sur les évolutions en matière de qualité et de techniques de production mais également de travailler à la normalisation et à la circulation des informations au sein du bassin de production.

Les groupes de travail seront animés par le CIVC qui en assurera le suivi.

OPTIMISER LA PRODUCTION DANS UNE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

MOTIVATION : Le marché est en pleine évolution, les consommateurs quotidiens d'un produit d'entrée de gamme disparaissent au profit de nouveaux consommateurs à la recherche de qualité, d'originalité, d'éclectisme mais également soucieux de leur santé. Le prix du produit peut être élevé si il correspond aux exigences de ces nouveaux consommateurs. D'autre part les années qui viennent seront marquées par une préoccupation de plus en plus importante des distributeurs sur les questions de la traçabilité et d'agri-environnement.

Face à ces exigences une partie du vignoble insulaire n'est pas nécessairement préparé et cela est d'autant plus vrai que les exploitants peuvent être âgés ou que la rentabilité des parcelles reste pour l'heure aléatoire.

OBJECTIFS : Il s'agit de faire évoluer de façon notable une partie des surfaces plantées se trouvant dans la situation décrite précédemment.

La recherche de cet accroissement de l'optimum qualité-productivité passe par la réalisation des objectifs intermédiaires suivants :

- connaissance précise des parcelles concernées
- mise en place de préconisations pour ces vignes
- contractualisation avec les viticulteurs sur un plan d'objectifs et de mise en œuvre de moyens

ACTIONS PREVUES :

Elaboration d'une charte des bonnes pratiques viticoles

La mise en place de cette charte correspondra d'une part à la définition de principes de base sur les pratiques nécessaires à une production de qualité, adaptée au marché. Cette charte fixera un objectif à atteindre pour l'ensemble du vignoble insulaire mais également pour chaque exploitation s'engageant dans ce processus d'évolution.

Cette charte sera élaborée par les organismes de la filière sous la coordination du CIVC, avec la participation des professionnels mais également d'experts extérieurs en tant que de besoin. Les compétences de l'ensemble des techniciens de la filière seront mobilisées pour cette action.

Mise en place de diagnostics viticoles

Ces diagnostics auront pour but de réaliser un état des lieux précis sur les exploitations en ayant fait la demande. Ils seront conçus de manière à coller parfaitement au contenu et aux objectifs de la charte. L'état des lieux à réaliser sur chaque exploitation devra porter sur les conditions de production mais également sur les paramètres techniques et économiques.

A l'issue du diagnostic il sera élaboré un plan d'action avec des préconisations susceptibles de reprendre des actions type de développement de la qualité de ces vignobles.

Les diagnostics seront réalisés par les techniciens intervenant au titre des organisations de la filière, des Chambres d'Agriculture ou des organisations de producteurs.

Formation des hommes

Sur la base des résultats des diagnostics il s'agira de répondre aux besoins de formation détectés au travers de ces diagnostics et de proposer des plans de formation individuels et collectifs. Ces plans devront répondre aux principes énoncés par la charte des bonnes pratiques.

A titre d'exemple ils pourront porter sur la conduite raisonnée des vignobles, les méthodologies d'obtention de la qualité, l'adaptation des caves à la dépollution, l'HACCP,...

La formation pourra également se matérialiser sous la forme de journées techniques destinées à traiter un point précis d'intérêt pour les objectifs de la filière.

Les actions de formation seront menées par les Lycées agricoles mais également les Chambres d'Agriculture ou les organisations de la filière qui pourront avoir recours à des experts extérieurs pour l'organisation des journées techniques.

Mise en place de contrats d'amélioration

A l'issue des diagnostics il sera délivré un certain nombre de préconisations. Ces préconisations pourront donner lieu à l'élaboration d'un contrat d'objectifs avec le viticulteur. Ce contrat sera conclu entre le viticulteur, éventuellement son organisation de producteurs et le CIVC.

Dans ce cadre le viticulteur prendra des engagements afin d'évoluer conformément aux orientations de la charte et aux prescriptions du diagnostic. Il mettra en œuvre les actions définies dans ce cadre et bénéficiera d'un accompagnement financier au titre des actions ne relevant pas de sa pratique habituelle.

A ce titre les actions aidées dans le cadre du contrat seront étroitement calquées sur les résultats du diagnostic. Ces actions seront déterminées au travers de fiches types à élaborer dans la continuité de la charte. Ces fiches pourront concerner les thèmes suivants : transmission de l'exploitation, maîtrise de pratiques respectueuses de l'environnement, mise en œuvre de la traçabilité totale.

Dans le cadre d'une nécessité identifiée de transmission de l'exploitation, l'accompagnement pourra porter sur la recherche d'un preneur soit sur le parrainage à l'installation.

Pour ce qui concerne la maîtrise de pratiques respectueuses de l'environnement, l'accompagnement portera sur l'ensemble des actions techniques nécessaires à la mise en œuvre des préconisations du diagnostic, ne relevant pas de la pratique habituelle du vigneron et induisant des surcoûts pour lui.

Ces actions peuvent concerner la maîtrise de l'enherbement, la mise en place de protocoles de lutte raisonnée, le développement de principes alternatifs de fertilisation, la mise en place de nouveaux protocoles de récolte ou toute action visant à accroître la qualité de la matière première en préservant des rendements cohérents avec le schéma économique.

Pour ce qui concerne la mise en place de la traçabilité l'accompagnement du viticulteur pourra porter sur la mise en place des systèmes d'enregistrement, sur le fonctionnement effectif de ces systèmes et sur la transmission des informations.

Le contrat d'amélioration fera l'objet d'un suivi de la part des techniciens afin d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et de lever toute difficulté pouvant s'opposer à la mise en place des actions retenues.

L'ensemble de l'action se déroulera sous la direction du Civ qui pourra mobiliser les différents techniciens pour la mise en œuvre et le suivi.

RENFORCER LA QUALITE ET DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS

MOTIVATION : Les évolutions du marché montrent bien que la recherche de la nouvelle clientèle s'oriente autour de trois préoccupations majeures : la qualité, l'innovation, l'originalité. La qualité constitue en fait le prolongement des démarches actuelles qui devront de plus en plus s'inscrire dans un souci environnemental. L'innovation et l'originalité résulteront de la création de nouveaux produits qui pourront être issus de la continuité du travail en œnologie ou de nouveaux concepts mais également d'un travail sur le marketing du produit entendu au sens du packaging et de la marque.

OBJECTIFS : L'objectif central est de maintenir les marchés existants et de conquérir de nouvelles clientèles en exploitant d'une part le potentiel insulaire constitué de terroirs et de cépages typiques, d'autre part en travaillant sur de nouveaux process capables de générer des produits adaptés à des segments de demande spécifiques, enfin en utilisant les techniques du marketing pour accroître la compétitivité commerciale.

L'atteinte de ces objectifs suppose d'une part un effort soutenu dans les domaines de la recherche développement et de la labellisation qualité et d'autre part un travail des entreprises sur les questions de mise au point de produits ainsi que sur la dimension marketing.

ACTIONS PREVUES :

Les actions prévues concernent à la fois les organisations de la filière mais également les entreprises.

Le renforcement de la recherche développement

L'ensemble des actions de recherche développement sont aujourd'hui conduites par le Civam Viticole avec un succès indéniable que cela soit dans la valorisation des cépages insulaires, dans le travail sur les procédés de vinification ou dans la mise en œuvre de méthodes culturelles.

Le renforcement de ce pôle de recherche-développement est une condition pour permettre à la viticulture Corse de maintenir sa compétitivité.

Ainsi le Civam Viticole modernisera ses installations par la création d'un nouveau bâtiment incluant salle de dégustation, thermorégulation des locaux, chai de vinification, salle de conservation et de fermentation...

Ces nouveaux moyens lui permettront de conduire toutes les expérimentations utiles à la profession dans les conditions idoines.

Le développement et l'évolution des signes qualité

La viticulture insulaire détient aujourd'hui neuf appellations d'origine contrôlée et une certification vins de pays de l'île de Beauté. Actuellement un travail est conduit par le GIAC et le Syndicat des Vins de Pays sur la délimitation du parcellaire AOC.

Les évolutions nationales montrent que les décrets d'Appellation seront appelés à évoluer très rapidement pour prendre en compte de nouveaux impératifs en matière de productions respectueuses de l'environnement, d'agrément et de contrôle. Cette nécessaire évolution va sans doute conduire à une évolution des différents décrets pour les AOC et des critères et procédures d'agrément pour les vins de pays.

Le travail à entreprendre est un travail de fond qui durera plusieurs exercices et entraînera le réexamen de chaque clause des décrets depuis les itinéraires techniques en passant par les encépagements et en allant jusqu'aux procédures de contrôle et d'agrément.

Cette action de renforcement de la qualité par la rénovation des décrets et des méthodes sera conduite par le Syndicat des Vins de Pays et le GIAC. Chacun de ces organismes bénéficiera d'un renfort sous la forme du recrutement d'un technicien pouvant à la fois être en charge des activités courantes de l'organisme mais surtout de la rénovation des décrets et procédures.

L'élaboration d'une nouvelle gamme de produits

Les opérateurs professionnels travaillent déjà à la création de nouveaux produits au travers d'innovation, de nouvelles méthodes et procédés ou de recherche marketing. Les expériences existantes démontrent le bien fondé de ces démarches pour la valorisation des produits et du revenu des exploitants. D'autre part le marché et les nouveaux consommateurs sont en forte attente de ces produits, puisque l'ensemble

des statistiques démontre l'accroissement de l'éclectisme dans la consommation. Pour autant le développement de tels produits représente un coût important pour les opérateurs, il s'agit donc de l'accompagner.

Les dépenses prises en compte pourront concerner l'ensemble des frais nécessaires à la conduite de programmes d'innovation au sein des entreprises de la filière mais également les dépenses utiles à l'évolution des packagings et des stratégies de marque.

Les dépenses engagées par les entreprises seront prises en compte dans le cadre d'un règlement technique à définir et en fonction de la pertinence des projets proposés avec la stratégie visant à promouvoir nouveaux produits et originalité sur le marché.

PROMOUVOIR et commercialiser AVEC EFFICACITE LES VINS

MOTIVATION : La mise en marché est un élément clé de la pérennité de la filière. En effet les quantités vendues et le niveau de valorisation conditionnent directement la compétitivité des structures et le niveau de revenu des exploitants.

Le développement de la viticulture insulaire passe par une présence importante sur les marchés extérieurs. En effet l'expérience démontre que la consommation intérieure, marché touristique compris, est de l'ordre de 100 000 hl. D'autre part cette consommation fluctue en fonction des évolutions de la fréquentation touristique et des offres en vins extérieurs proposées par la grande distribution.

En tout état de cause il reste 240 000 à 270 000 hl de vin à commercialiser à l'extérieur, principalement en vins de pays. Les vins de Corse sont déjà présents sur le marché national et à l'export dans des pays comme le Royaume Uni, l'Allemagne, les Pays Bas, la Belgique. La présence des vins insulaires sur les marchés grand export est beaucoup plus anecdotique.

D'une manière générale les vins de Corse souffrent en ce moment de la crise internationale et perdent des parts de marché face aux nouveaux produits arrivés du nouveau monde. Il est indispensable de relever leur compétitivité en travaillant plus sur les aspects marketing, de promotion et d'image.

OBJECTIFS : les objectifs sont au nombre de quatre :

- accroître la notoriété des vins de Corse
- structurer une nouvelle approche commerciale
- conforter la politique export et conquérir de nouveaux marchés notamment en grand export
- mieux intégrer l'opportunité du marché touristique

ACTIONS PREVUES :

Accroître la notoriété des vins de Corse

La notoriété des vins de Corse doit être soutenue sur les marchés déjà détenus et développées sur de nouveaux marchés jugés porteurs après des premières actions de prospection.

La méthode diffère selon les marchés cibles :

Sur le marché local et national la promotion collective des vins de Corse sera axée sur des messages de fonds tels que la typicité et la qualité. La promotion sera conduite sur la base de l'organisation de salons, d'opérations de presse, d'actions de sensibilisation des prescripteurs et médias.

Sur le marché international il s'agira d'acquérir des références par l'acquisition de fichiers spécialisés, d'organiser des salons spécialisés et en fonction des résultats d'organiser avec des partenaires des campagnes média dans les marchés les plus intéressants.

Pour mener ces actions le Civ Corse recrutera un cadre en charge de la conception, de la coordination et de l'animation de ces programmes. Ce cadre pourra s'appuyer sur les réseaux SOPEXA et UBI-France ainsi que sur le service inter - consulaire que représente le CREPAC.

Conforter la politique export et conquérir de nouveaux marchés notamment en grand export

Dès 2006 il importe que les systèmes productifs en état d'aller chercher des marchés exports puissent connaître un effort important destiné à accroître leur performance et à améliorer leur positionnement. Dans cette opération le CIV Corse doit jouer un rôle de coordination et de conduite d'opération. Il s'agira donc d'accroître les moyens humains utiles à la conduite d'opérations export au travers du recrutement de cadres en charge du développement de marchés export définis par la profession.

Dans une première approche il s'agira de développer des partenariats avec les distributeurs des vins de Corse dans les différentes zones export. Ces partenariats conclus avec les distributeurs devraient permettre de développer les volumes commercialisés.

L'approche des marchés grand export pourra également être réalisée au travers d'opérations de ce type ou de missions de prospection.

Dans l'immédiat et afin de conserver les acquis et le potentiel des entreprises exportatrices dans l'attente de la mise en place du plan de relance, la Collectivité Territoriale de Corse consentira un effort exceptionnel au titre des actions menées par ces unités en 2005. Ainsi les unités ayant mis en marché des vins hors de l'île pourront bénéficier d'une aide au titre des dépenses consenties en matière de promotion et de développement de la qualité.

Structurer une nouvelle approche commerciale

Les difficultés actuelles montrent que la filière se doit d'exploiter de manière optimale l'ensemble de ses atouts. Il s'agit d'une part de réaliser des économies d'échelle, d'autre part de créer une image de qualité forte autour des vins de Corse et enfin de structurer des outils collectifs de mise en marché sous forme de board export et de clubs exports.

La mise en place d'un board export suppose la définition d'un label qualité export et la mise en place de protocoles de contrôle de ce label. Ces opérations pourront être

menées par le GIAC et le Syndicat des Vins de Pays. Ce label pourra être la base d'opérations communes en vue de développer de nouveaux marchés. Dans ce cas la structuration se fera sur la base de clubs exports réunissant les opérateurs intéressés par un marché précis afin de bénéficier d'un effet gamme.

A terme ce type d'opération pourra déboucher sur une structure unique pour l'export.

Mieux intégrer l'opportunité du marché touristique

Si la fréquentation touristique représente une part non négligeable de la consommation de vin sur l'île il n'en reste pas moins que l'intégration entre viticulture et tourisme reste faible. Il s'agit donc de créer une offre oenotouristique.

Cette offre sera basée sur une charte créée par le Civ Corse et qui sera le support des projets à mettre en place dans les différentes microrégions et exploitations. Le relais micro régional de cette offre pourra être constitué par les Syndicats d'Appellation. Les partenariats institutionnels de l'ATC, de l'ODARC et de Bienvenue à la Ferme seront recherchés pour ce qui concerne la mise en place du projet d'ensemble, des systèmes de labellisation puis par la suite pour le financement des projets individuels.

CONCLUSION

Après une période de trente années de développement continu, la viticulture Corse dispose aujourd'hui d'un outil moderne, d'un vignoble bien structuré sur la base de cépages de valeur et enfin d'une notoriété affirmée. Si l'on doit faire un bilan de la politique de développement sur ces trois décennies il est incontestablement positif et démontre que les productions agricoles Corses ont réellement leur place sur le marché qu'il soit intérieur ou externe à l'île.

Toutefois, la viticulture Corse connaît aujourd'hui une période de stagnation principalement liée à la stagnation et aux mutations nationales et internationales. Une telle situation a déjà été affrontée dans la décennie 70 mais avec beaucoup moins d'atouts qu'aujourd'hui, en effet le produit relevait alors de la production de masse et ne pouvait trouver son débouché que par son niveau de prix. Aujourd'hui la Corse n'est pas la plus mal placée des régions viticoles, la qualité et l'originalité de ses productions sont un atout, la modernité de son outil de production et de ses techniques en sont un autre, enfin la situation de typicité insulaire peut constituer un argument marketing.

La compétition ouverte entre toutes les productions mondiales n'est donc pas d'un niveau inaccessible, elle requiert toutefois une nouvelle approche de la part des producteurs insulaires. Celle-ci se traduira par une exigence renouvelée et accrue en matière de qualité, par un effort d'innovation et d'évolution dans le sens des nouvelles exigences du marché.

Mais surtout la réussite des prochaines années passe par une approche organisationnelle renouvelée. Les entreprises insulaires veulent voyager et s'exporter plus et plus loin, ce qui implique une structuration de l'offre afin d'accroître les performances.

Pour franchir un nouveau palier de développement les professionnels prennent le pari d'un fonctionnement en réseau.

Le but essentiel de cette action collective est la mise en place d'une organisation collective efficiente capable de définir les options stratégiques et de remplir les missions fondamentales nécessaires à une évolution de la filière en synergie avec le marché et ses demandes.

Lorsque cette organisation existera, alors la filière viticole aura franchi une nouvelle étape de développement et incarnera plus encore la réalité du concept de développement de la Corse constamment à la recherche d'un compromis entre tradition et modernité entre identité et intégration dans les flux mondiaux.

TABLEAU RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS



PLAN DE RELANCE VITICOLE RECAPITULATIF FINANCIER

	2005		2006		2007		2008		TOTAL	
	Coût de l'action (M. d'€)	Subvention sollicitée	Coût de l'action (M. d'€)	Subvention sollicitée	Coût de l'action (M. d'€)	Subvention sollicitée	Coût de l'action (M. d'€)	Subvention sollicitée	Coût de l'action (M. d'€)	Subvention sollicitée
ACTIONS										
<i>Orientation et structuration stratégique de la filière</i>	7 000	5 600	210 000	168 000	394 000	315 000	68 000	54 400	679 000	543 000
<i>Connaissance et suivi des marchés</i>	4 000	3 200	60 000	48 000	30 000	24 000	26 000	20 800	120 000	96 000
<i>Etat des lieux des pratiques et niveau de modernisation</i>	0	0	155 000	124 000	190 000	152 000	0	0	345 000	276 000
<i>Charte d'adaptation des pratiques viticoles</i>	0	0	1 000 000	500 000	1 120 000	560 000	0	0	2 120 000	1 060 000
<i>Formation des hommes</i>	0	0	30 000	15 000	30 000	15 000	0	0	60 000	30 000
<i>Diversification par l'élaboration d'une nouvelle gamme</i>	30 000	18 000	250 000	150 000	250 000	150 000	70 000	42 000	600 000	360 000
<i>Structuration commerciale***</i>	500 000	400 000	950 000	760 000	1 050 000	840 000	550 000	440 000	3 050 000	2 440 000
<i>Notoriété et promotion</i>	216 500	173 200	614 000	491 000	614 000	491 000	347 250	277 800	1 791 750	1 433 000
<i>Oenotourisme</i>	0	0	200 000	160 000	225 000	180 000			425 000	340 000
TOTAUX	757 500	600 000	3 469 000	2 416 000	3 903 000	2 727 000	1 061 250	835 000	9 190 750	6 578 000

*** l'action structuration commerciale sera financée pour l'année 2005 par un concours CTC exceptionnel

